

à service continu, et presque toutes les infirmières d'hygiène publique. Chaque médecin-hygiéniste dessert de deux à quatre sous-districts sanitaires. Les activités de la plupart des Services de santé locaux se limitent à la statistique démographique et à l'hygiène du milieu. Le Bureau des laboratoires administre un laboratoire central à Saint-Jean et deux succursales à Moncton et à Fredericton. Il a pour but de grouper les services de laboratoire d'hygiène publique et ceux des hôpitaux. Les analyses qui se rapportent à l'hygiène publique, les investigations sur le facteur Rh et le diagnostic des tumeurs se font gratuitement; mais les autres analyses sont débitées aux hôpitaux, au prix coûtant.

Soins hospitaliers et médicaux.—La province paie 50c. par jour à tous les hôpitaux généraux agréés, à l'égard de tous les malades. Dans le cas des indigents, les soins hospitaliers et médicaux sont laissés à la discrétion des municipalités, bien que, dans les cas urgents, l'hospitalisation soit obligatoire. La Division des services hospitaliers, au ministère provincial de la Santé, dirige l'inspection des hôpitaux, les subventions aux hôpitaux ainsi que l'organisation générale des aménagements hospitaliers.

Hygiène mentale.—Toutes les municipalités de la province doivent payer une partie des frais qui découlent du traitement des malades mentaux dans les hôpitaux provinciaux pour maladies mentales. La Division provinciale de l'hygiène mentale administre deux hôpitaux pour maladies mentales, trois cliniques locales, ainsi qu'une école diurne de formation à l'intention des enfants arriérés. La succursale provinciale de l'Association canadienne d'hygiène mentale collabore avec les autorités provinciales à un programme d'enseignement de l'hygiène mentale.

Tuberculose.—La Division de la lutte antituberculeuse fournit des services gratuits de diagnostic dans 10 centres, y compris une clinique centrale à Saint-Jean. Elle donne des traitements gratuits ou en surveille la dispensation, dans le cas des tuberculoses pulmonaire et non pulmonaire, dans cinq sanatoriums: deux privés, un municipal et deux provinciaux.

Cancer.—Six centres de diagnostic du cancer et quatre centres thérapeutiques fonctionnent sous la surveillance du directeur provincial de la lutte anticancéreuse. Des services de diagnostic et de radiothérapie, l'hospitalisation y comprise, sont mis gratuitement à la disposition des malades.

Poliomyélite.—Les cas de poliomyélite aiguë et post-paralytique sont aussi soignés gratuitement à la clinique provinciale de poliomyélite et au Centre de santé de Fredericton.

Maladies vénériennes.—La Division de la lutte contre les maladies transmissibles coordonne toutes les mesures contre les maladies infectieuses et administre un programme de traitement gratuit à l'intention des personnes atteintes de maladies vénériennes. C'est une clinique de Saint-Jean et des médecins privés qui appliquent ce programme.

Enfants infirmes.—Les services de diagnostic et de traitement offerts aux enfants infirmes de parents indigents sont gratuits.

Soins dentaires.—La Division de l'hygiène dentaire est en train d'établir des services d'hygiène dentaire préventive à l'intention des enfants.

Réadaptation.—De même que dans la plupart des autres provinces, la nomination d'un coordonnateur de la réadaptation a stimulé les initiatives entreprises au Nouveau-Brunswick dans le domaine de la réadaptation. On a pris des mesures afin d'obtenir, à l'intention des invalides nécessiteux, les services de spécialistes ainsi que des services de formation professionnelle. Ce nouveau programme comporte aussi des services d'orientation et de placement. L'Association antituberculeuse du Nouveau-Brunswick aide les tuberculeux à se réadapter.

Québec.—Tandis que le ministère provincial de la Santé dirige des services préventifs d'hygiène publique, d'autres initiatives sont déléguées à des organismes bénévoles, religieux et laïques, sur une plus grande échelle que dans la plupart des autres provinces.